



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 29 juin 2011
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

2.1

3^{ème} MODIFICATION DU PLU D'AUZEVILLE-TOLOSANE

L'an deux mille onze, le vingt neuf juin à onze heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BELAUBRE Elisabeth BRIANCON François BRISSONNET Jean-François CARREIRAS Joël CASSIGNOL Jean-Louis COQUART Dominique DUHAMEL Thierry FABRE Jean-Michel FRANCHINI Paul GERMAIN Louis GUILLOT René LOZANO Guy	MARQUIE Bernard MATEOS Henri MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne MOYET Jean-Louis SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain SYLVESTRE Arlette THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charles
SICOVAL	
DUCERT Claude REME Jean-Michel VALETTE François-Régis	GIL Danièle RIEUNAU Guy
MURETAIN	
COLL Jean-Louis	SUTRA Jean-François
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	LOIDI Robert
AXE SUD	
AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

COHEN Pierre, représenté par M. Etienne MORIN
SOTTIL Alain, représenté par M. Jean-Louis COLL

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
BENYAHIA Daniel
BEYNEY Georges
BOUDOU Dany
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
COTELLE Thierry
COMMENGES Jean-Claude
CROQUETTE Martine
De FALETANS Gilles
DESCLAUX Edmond

ESCOULA Louis
FAIVRE Claudia
FOURNIER Denis
GARRIC Amapola
GODEC Régis
GOIRAND Philippe
GRIMAUD Robert
GRIMBERT Georges
HARDY Isabelle
LANGE Régine
MANDEMENT André
MAURICE Antoine

MIGUEL Henri
MIRC Stéphane
PARDILLOS José
PY Dominique
RAYNAL Claude
ROUQUET Jacques
RUIZ Sonia
SAVIGNY Thierry
SUAUD Thierry

Délégués suppléants excusés

COHEN Jacques
BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSAGNE Jean-Claude
CASSETA Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre

DADOU Gilles
DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude
ESPIC Xavier
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine

LAVIGNE Christian
MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 68	Présents : 35	Votants : 37
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 37

La commune d'Auzeville est incluse dans le périmètre du SDAT valant SCoT.

Par courrier en date du 22 avril 2011, la commune d'Auzeville-Tolosane a notifiée au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) avant ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 26 avril au 27 mai inclus.

La modification du PLU a pour objet :

- Dans la ZAC du Pont de Bois :
 - o de permettre le renforcement de l'agrobiopôle, site d'intérêt métropolitain avec l'implantation d'une plate-forme de biotechnologie au sein du sous-secteur 2AUb, en assouplissant le tracé des voies de desserte ;
 - o D'augmenter la constructibilité dans le secteur 1AUa dédié à l'habitat (augmentation du COS) ;
- Sur le reste du territoire communal :
 - o De permettre l'implantation d'activités artisanales dans le village ;
 - o D'augmenter le COS, de 0,40 à 0,55, pour les « installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif » au sein de la zone UB ;
 - o Des mises à jour du règlement écrit, dont l'assouplissement des règles de stationnement en zone UA, UB, 2AU, 3AU ;
 - o La suppression d'un emplacement réservé (équipement public communal).

Cette modification n'appelle pas d'observation au regard du projet de SCoT arrêté.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, délibère et décide

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 3^{ème} modification du PLU d'Auzeville-Tolosane.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire d'Auzeville-Tolosane et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 6 juillet 2011

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN